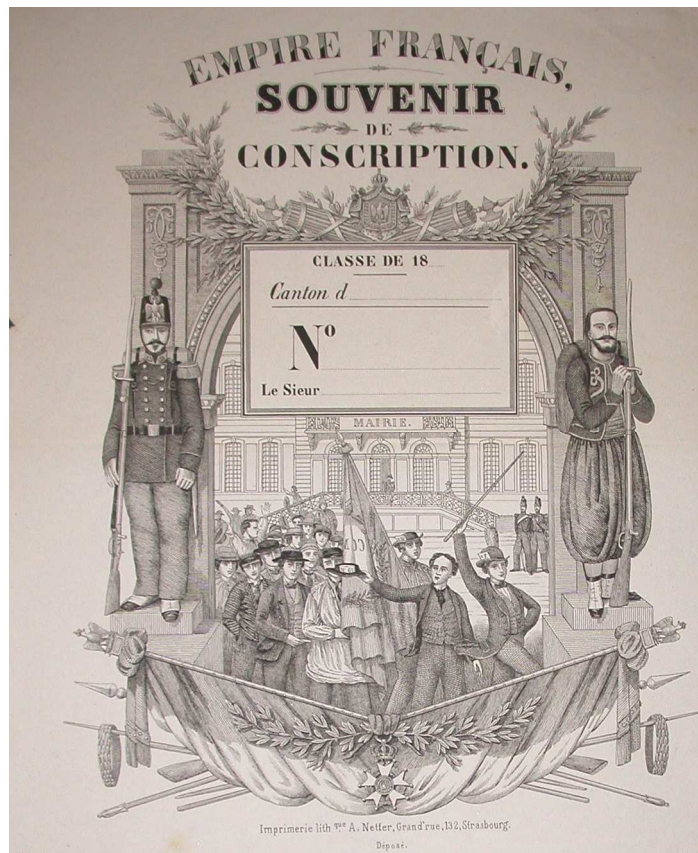


« CLES POUR LA RECHERCHE »

RECHERCHER UN ANCETRE MILITAIRE



1 Fi 6/1002

Recherches illustrées

Hélène Both, Attaché de conservation du Patrimoine
Sous la direction de Pascale Verdier, Conservateur du Patrimoine,
Directrice des Archives départementales du Bas-Rhin

Dernière mise à jour le : 07/04/2009

RECHERCHER UN ANCETRE MILITAIRE ENTRE 1800 ET 1870.....	4
RECHERCHER UN ANCETRE ENTRE 1871 ET 1918.....	8
RECHERCHER UN ANCETRE MILITAIRE APRES 1918.....	10
CONCLUSION	14

Les renseignements que l'on peut trouver dans les recensements militaires varient au fil des siècles. Jusqu'en 1870, on trouve ainsi dans les tableaux de recensements militaires des indications sur le degré d'instruction des jeunes gens, qui varie de 1 à 5, ainsi que des descriptions physiques détaillées (malformation d'un doigt, début de goitre etc.). Les documents de l'époque moderne (1800-1870), outre les renseignements généalogiques et militaires qu'ils apportent, fournissent également des indications précises sur la population du département en âge de porter les armes.

Comme cela a été expliqué dans la rubrique Jalons historiques, les états signalétiques et des services reconstitués de la période allemande sont les moins détaillés. Après 1918, les fiches comportent de nombreux renseignements sur la carrière militaire du soldat.

Le nom de la commune constitue une clé d'entrée importante lorsque l'on recherche un soldat entre 1800 et 1870. Jusqu'à cette date, les communes du Bas-Rhin sont réparties en quatre bureaux de recrutement :

- Saverne
- Sélestat
- Strasbourg
- Wissembourg

L'arrondissement de Wissembourg disparaît en 1871. Pour connaître le bureau de recrutement dont dépend une commune, il convient de consulter [la liste figurant en annexe](#), qui associe à chaque nom de commune son arrondissement de rattachement. C'est dans le chef-lieu d'arrondissement qu'étaient en effet établis les bureaux de recrutement. Cette liste ne concerne que la période 1800-1870. En effet, un redécoupage administratif a eu lieu en 1871, et certains cantons ont été détachés d'un arrondissement pour être rattachés à un autre.

Les trois exemples ci-dessous illustrent une recherche pour chacune des périodes suivantes :

- la période moderne, 1800 à 1870
- la période allemande, 1871 à 1918
- la période contemporaine, à partir de 1918.

Rechercher un ancêtre militaire entre 1800 et 1870

Les documents de cette période sont conservés en série R. Chaque commune établit un premier document appelé *tableau de recensement* où sont inscrits les jeunes gens domiciliés dans la commune, âgés de 20 ans, ainsi que les omis des classes précédentes et les engagés volontaires. Les tableaux sont ensuite regroupés au chef-lieu de canton où a lieu le tirage au sort ; les noms des jeunes gens sont regroupés dans la *liste de tirage* puis dans la *liste du contingent* s'ils ont été effectivement affectés. Il faudra donc consulter successivement trois grands types de documents pour tenter de reconstituer le parcours militaire d'un jeune homme.

Le tableau de recensement

Dans l'exemple ci-dessous, on cherche à obtenir des informations militaires concernant Benjamin Caspar, né le 23 juin 1831 à Barr. Chaque commune fait partie d'un canton, qui dépend lui-même d'un arrondissement. Dans chaque arrondissement, on trouve un bureau de recrutement. Dans cet exemple, la commune de Barr est chef-lieu de canton, qui dépend de l'arrondissement de Sélestat. On commence donc par consulter le tableau de recensement du bureau de recrutement de Sélestat pour la classe 1851.

Les jeunes gens sont classés par ordre alphabétique. La 3^e colonne en partant de la droite indique le numéro dans la liste de tirage ; c'est ce numéro qu'il faudra relever et conserver, car il permettra ensuite de consulter le registre de la liste de tirage, organisé par numéros.

Le tableau de recensement fournit les indications suivantes (dans l'ordre des colonnes, à compter de la deuxième colonne) :

- colonne 2 : nom de famille, prénom ou nom de baptême, surnom du jeune homme.
- colonne 3 : date, lieu de naissance et de résidence personnelle du jeune homme d'une part, noms, prénoms et domicile de ses parents d'autre part.
- colonne 4 : taille du jeune homme.
- colonne 5 : profession du jeune homme d'une part, de ses parents d'autres part.
- colonne 6 : renseignements sur les jeunes gens ; inscrits d'office, à leur demande ou sur celle de leur tuteur.
- colonne 7 : motifs d'exemption ou de dispense à faire valoir devant le conseil de révision.
- colonne 8 : degré d'instruction du jeune homme.
- colonne 12 : numéro sur la liste de tirage (80 dans notre exemple).

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 1 RP 410

N° d'ordre	1. Nom de famille des jeunes gens.	2. Prénoms ou noms de baptême.	3. Surnoms.	FAILLE des JEUNES GENS. Moins. Cantons.	PROFESSION.	RENSEIGNEMENTS sur les JEUNES GENS inscrits au présent tableau.		INDICATION des motifs.	DEGRÉ d'INSTRUCTION.	DÉSIGNATION de la personne qui a signé.	EXAMEN ET RECTIFICATION de TIRAGE par le sous-préfet.	TIRAGE au SORT.	RÉSULTAT de conseil de révision.	OBSERVATIONS.
						1. Des jeunes gens.	2. De leur père ou de leur mère.							
1.	Baumhart													
2.	Baumhart													
3.	Baumhart													
4.	Baumhart													
5.	Baumhart													
6.	Baumhart													
7.	Baumhart													
8.	Baumhart													
9.	Baumhart													
10.	Baumhart													
11.	Baumhart													
12.	Baumhart													
13.	Baumhart													
14.	Baumhart													
15.	Baumhart													
16.	Baumhart													
17.	Baumhart													
18.	Baumhart													
19.	Baumhart													
20.	Baumhart													
21.	Baumhart													
22.	Baumhart													
23.	Baumhart													
24.	Baumhart													
25.	Baumhart													
26.	Baumhart													
27.	Baumhart													
28.	Baumhart													
29.	Baumhart													
30.	Baumhart													
31.	Baumhart													
32.	Baumhart													
33.	Baumhart													
34.	Baumhart													
35.	Baumhart													
36.	Baumhart													
37.	Baumhart													
38.	Baumhart													
39.	Baumhart													
40.	Baumhart													
41.	Baumhart													
42.	Baumhart													
43.	Baumhart													
44.	Baumhart													
45.	Baumhart													
46.	Baumhart													
47.	Baumhart													
48.	Baumhart													
49.	Baumhart													
50.	Baumhart													
51.	Baumhart													
52.	Baumhart													
53.	Baumhart													
54.	Baumhart													
55.	Baumhart													
56.	Baumhart													
57.	Baumhart													
58.	Baumhart													
59.	Baumhart													
60.	Baumhart													
61.	Baumhart													
62.	Baumhart													
63.	Baumhart													
64.	Baumhart													
65.	Baumhart													
66.	Baumhart													
67.	Baumhart													
68.	Baumhart													
69.	Baumhart													
70.	Baumhart													
71.	Baumhart													
72.	Baumhart													
73.	Baumhart													
74.	Baumhart													
75.	Baumhart													
76.	Baumhart													
77.	Baumhart													
78.	Baumhart													
79.	Baumhart													
80.	Baumhart													

Tableau de recensement de l'arrondissement de Sélestat, classe 1851, 1 RP 410

La liste de tirage

A ce stade de la recherche, le numéro de Benjamin Caspar sur la liste de tirage est connu, il s'agit du numéro 80. On constate ici que le motif d'exemption n'a pas été retenu. Dans le cas contraire, on aurait pu lire « exempté » dans la colonne indiquant les décisions du conseil de révision. On sait donc que Benjamin Caspar n'a pas été réformé, mais il faudra consulter un dernier document pour savoir s'il a fait partie du contingent de l'année 1851. En effet, tous les jeunes gens ne sont pas affectés à un régiment : lorsque le contingent est atteint pour le canton, la conscription est arrêtée. Si le canton doit fournir 100 conscrits, tous les jeunes gens ayant tiré un numéro supérieur à 100 ne feront pas partie du contingent. L'expression « tirer le bon numéro » trouve là son origine.

NOMBRE selon dans le tirage	1° NOMS DE FAMILLE, 2° PRÉNOMS ou noms de baptême, 3° SURNOMS	PROFESSION	LIEUX ET DATE DE LA NAISSANCE des jeunes gens; NOMS ET PRÉNOMS des pères et mères.	COMMUNE à laquelle appartient LES JEUNES GENS.	NUMERO d'inscription sur le tableau de recensement.	MOTIFS D'EXEMPTION ou DE DÉCISION que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le conseil de révision.	TAILLE des jeunes gens.	DEGRE D'INSTRUCTION des jeunes gens.	DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE RÉVISION, jusqu'à la clôture de la liste du contingent.		DÉCISIONS après la clôture de la liste du contingent cantonal.		OBSERVATIONS
									DÉCISION.	MOTIFS DE LA DÉCISION.	DÉCISION.	MOTIFS DE LA DÉCISION.	
19	1° <i>Georgberger</i> 2° <i>Frennelt</i>	<i>ouvrier</i>	Né le <i>15 mai 1831</i> à <i>Dambach</i> canton de <i>Barr</i> résidant à <i>...</i> fils de <i>Frennelt</i> et de <i>Georgberger Marie</i>	<i>Dambach</i>	<i>70</i>		<i>1m 60</i>	<i>1 - 2</i>	<i>Compagnie</i>				
20	1° <i>Caspar</i> 2° <i>Burgomy</i>	<i>ouvrier</i>	Né le <i>15 juin 1831</i> à <i>Barr</i> canton de <i>...</i> résidant à <i>Mulhouse</i> fils de <i>Antoine</i> et de <i>Schulze Anne Marie</i>	<i>Barr</i>	<i>13</i>	<i>raison de l'indisponibilité de son père et de sa mère, la même raison.</i>	<i>1m 40</i>	<i>1 - 2</i>	<i>Compagnie</i>				

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 1 RP 627

Liste de tirage de l'arrondissement de Sélestat, classe 1851, 1 RP 627

Pour savoir si Benjamin Caspar a ou non été affecté à un régiment, on consulte la *liste départementale du contingent*. Ce registre recense, par canton puis par commune, les jeunes gens qui ont effectivement été affectés dans un régiment.

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 1 RP 1046

Liste départementale du contingent, classe 1851, 1 RP 1046

Pour la classe 1851, on retrouve Benjamin Caspar. Il a donc fait partie du contingent de cette année-là.

Les résultats de la recherche

Au terme de la recherche, voici les informations que l'on a pu rassembler sur ce jeune homme. Benjamin Caspar est né le 23 juin 1831 à Barr. En 1851, il réside à Mulhouse. La description physique figurant dans la liste du contingent nous apprend qu'il a les sourcils « rouges », les yeux gris-jaune, le front haut, une bouche et un nez moyens. Son visage est long et son teint pâle. Enfin, il mesure 1,62 mètre.

Ses parents, André Caspar et Anne Marie Schuler, sont domiciliés à Barr. Benjamin est vitrier, son père exerçant quant à lui la profession de tisserand. Il a été inscrit sur la demande de son frère, ce qui donne un renseignement supplémentaire : les époux Caspar ont eu au moins deux fils. Benjamin sait lire et écrire, bien qu'il n'ait pas pu signer le registre de recrutement.

La raideur de son index droit n'a pas été retenue par le conseil de révision comme motif d'exemption. Il a été affecté au 28^e régiment de ligne et a quitté Strasbourg le 2 février 1854. Il est arrivé à son corps d'affectation le 18 mars et porte le numéro d'immatriculation 3765.

Rechercher un ancêtre entre 1871 et 1918

Pour rechercher un soldat pendant la période de l'Annexion, la méthode reste sensiblement identique à celle de la période précédente. On procède toujours en plusieurs étapes, en consultant d'une part un répertoire alphabétique puis le registre matricule. Pour connaître le bureau de recrutement dont dépend une commune, il convient de consulter [la liste figurant en annexe](#), qui associe à chaque nom de commune son arrondissement de rattachement.

Dans notre exemple, on cherche à rassembler des informations sur Félix Goetz. On sait qu'il est né le 19 août 1875 à Offendorf. Le premier document à consulter est le répertoire alphabétique du bureau de Saverne, afin d'obtenir le numéro de matricule de Félix Goetz, qui a été recensé sous le numéro 47.

Archives départementales du Bas-Rhin, cote 629 D 12

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE.

N° 1003
de la Nomenclature générale.

NOM. (Il doit être écrit en bâtarde.)	PRÉNOMS ET SURNOMS.	NUMÉROS ma- tricules.	NU- MÉRO du volume.	NOM. (Il doit être écrit en bâtarde.)	PRÉNOMS ET SURNOMS.	NUMÉROS ma- tricules.	NU- MÉRO du volume.
	G						
Glasser	Philippe	367	1	Gross	Fritz	55	1
Glasser	Martin	612	2	Grosser	Joseph	1167	3
Gless	Charles	46	1	Gruber	Joseph	464	1
Gless	Blaise	45	1	Grunenwald	Joseph	1060	3
Gleich	Leon	234	1	Gruner	Aufaim	688	2
Goetz	Lucien	615	2	Grun	Jacques	687	2
Goll	Georges	48	1	Gruenenmeyer	Nichol	369	1
Goetz	Felix	47	1	Gruenenmeyer	Georges	1243	3
Goetz	Aufaim	613	2	Grunenwald	Joseph	1224	3

Il est maintenant possible de consulter directement sa fiche d'état signalétique et des services dans le registre correspondant. A côté du numéro de matricule figure l'indication du numéro de volume. En effet, les états signalétiques et des services sont répartis dans plusieurs volumes, pour des raisons matérielles. Ici, il faudra consulter le volume numéro un.

N° 1001 de la Nomenclature générale.

Nom : *Goetz*
Prénoms : *Félix* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *47*
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
Né le *19 août 1875*, à *Offendorf*, canton d' *BISCHWILLER*, département d' *BAS-RHIN*, résidant à *Offendorf*, canton d' *BISCHWILLER*, département d' *BAS-RHIN*, profession d' *l'atelier*, fils d' *Joseph* et de *Rosalie Seraphine*, domiciliés à *Offendorf*, canton d' *BISCHWILLER*, département d' *BAS-RHIN*.
Marié à :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° de la liste du canton d' *Alsacien-Lorrain*, réintégré de plein droit dans la nationalité française en vertu du 8^{me} article de l'annexe à la Section V du traité de paix.
Classé dans la partie de la liste n° 19
Classé dans la partie de la liste n° 19

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Affecté comme réserviste le 10 Juin 1918. Laisse le 1^{er} Septembre 1923 au
Déchargé de toutes obligations militaires le 10 Nov 1921

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES. BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SEULES DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	LI BREVETS D'INSTRUMENT.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	de la libération du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, condamnés, unis, etc.).

Guerra. — Registre matricule. — 038—(03)—1919.

Les informations que l'on peut tirer de ce document sont minces. Les données sur la carrière militaire de Félix Goetz se limitent à la date de son affectation dans la réserve. On ne sait rien de son service sous l'uniforme allemand. On apprend toutefois qu'il a été réintégré de plein droit dans la nationalité française après 1918.

Rechercher un ancêtre militaire après 1918

Là encore, la méthode de recherche est très proche de celle utilisée dans la recherche précédente, à une nuance près. A partir de 1926, il n'existe qu'un seul répertoire alphabétique et non plus trois comme précédemment, lorsque chaque bureau disposait de son propre répertoire. Désormais, tous les jeunes gens sont répertoriés dans le même document, les bureaux de recrutement apparaissant sous la forme d'un code :

- 671 pour le bureau de Strasbourg.
- 672 pour le bureau de Saverne.
- 673 pour le bureau de Sélestat.

Ces codifications sont explicitées en début de répertoire. Entre 1918 et 1925, la recherche débute comme précédemment, par la consultation du répertoire du bureau de recrutement correspondant. Pour connaître le bureau de recrutement dont dépend une commune, il convient de consulter [la liste figurant en annexe](#), qui associe à chaque nom de commune son arrondissement de rattachement.

Dans ce dernier exemple, on cherche à reconstituer la carrière militaire de Martin Ackermann, né le 19 février 1915. La connaissance de son lieu de naissance ou de résidence en 1935 n'est plus primordiale puisque qu'il n'y a plus qu'un seul répertoire alphabétique. En consultant ce répertoire, les informations récoltées sont les suivantes (dans l'ordre des colonnes) :

- nom et prénom du jeune homme
- date de naissance
- bureau de recrutement (dans notre exemple, il s'agit de Strasbourg)
- numéro de matricule

Archives départementales du Bas-Rhin
Cote 831 D 41

Classe 35
Strasbourg
DEPT 67

67 ABEL FREDERIC DANIEL	110415 673 00001
ABRECHT CHRETIEN FREDERIC	X 171115 671 00949
ABT MICHEL FREDERIC	290915 672 01183
ACHER ALPHONSE JOSEPH EUGENE	030815 673 00917
ACKER ALOISE JOSEPH	- 110115 671 00587
ACKER CHARLES ALBERT	031115 671 01164
ACKER CLEMENT	070515 672 00224
ACKER EMILE	061015 671 01475
ACKER FRANCOIS	020115 672 00225
ACKER GUSTAVE JACOB	300515 673 00600
ACKER JOSEPH ALPHONSE	270115 672 00223
ACKERMANN CONSTANTIN JOSEPH	280615 673 00788
ACKERMANN JEAN ALBERT	- 290715 672 01366
ACKERMANN MARTIN SIMON	190215 671 00445
ADAM FRANCOIS ANTOINE	- 170315 671 00732
ADAM FRANCOIS JOSEPH	- 260615 671 01326

16

Le numéro de matricule de Martin Simon Ackermann est le 445. Comme dans la recherche précédente, on peut maintenant consulter le registre contenant cette fiche¹.

Nom: Ackermann
Prénoms: Martin, Simon Surnoms:

ETAT CIVIL.
 Né le 19 Janvier 1914, à Reinhelm
 d. de Châtenoy, 13 Rebm. canton d. Bas Rh. résident
 d. de Bas Rh. profession d. S.N.C.F. département
 fils d. Jean Simon et d. Scherl Kadelm. domicilié
 à Châtenoy 13, canton d. Bas Rh. département d. Bas Rh.

NUMÉRO matricule du recrutement: 445
Classe de mobilisation: 1934-35

SIGNALEMENT.
 Cheveux: Blonds clairs, Yeux: Bleus gris
 Front: haut, nez: droit, bouche: régulière
 Visage: oval. Renseignements physiologiques complémentaires:
 Taille: 1 mètre 65 centimètres.
 Taille reculée: 1 mètre centimètres.
 Marques particulières:

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° 1 de la liste du canton de Châtenoy-Cust. 10.
 Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1934.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 A été observé en 1934, le Régiment de Piparabach militaire éléméntaire via 952 le légion polonaise par déplacement et affecté le 17 avril 1934 au 1^{er} Bataillon de Châtenoy, pour deux ans, au titre du 27^{me} Bataillon de Châtenoy. Affecté au dépôt d'infanterie au 15 avril 1934. 7 jours de repos à compter du 15 avril 1934. Plaque de 9 ans et jours le 26 mai 1937. Service effectif au long 18 ans et 4 jours de repos. Conspicue de son service au 20^{me} Bataillon de Châtenoy le 15 avril 1937. Affecté au 21^{me} Bataillon de Châtenoy le 15 avril 1937. 7 jours de repos à compter du 15 avril 1937. Appel différé jusqu'au 30 jour de la mobilisation affecté au dépôt d'infanterie au 20^{me} Bataillon de Châtenoy le 20-10-39. Bataillon au dépôt au 21^{me} Bataillon de Châtenoy le 20-10-39. Affecté au 69^{me} Bataillon de Châtenoy le 21-10-39. Rattaché au dépôt d'infanterie au 21^{me} Bataillon de Châtenoy le 21-10-39. Remboursé par le C. P. du canton de Coblentz le 14.7.1940.

Classé dans l'affectation spéciale, décision 32500 S en date du 13.7.43 pour une durée de 3 ans non renouvelable du titre du tableau N° 1 et du statut des T. P. T. T. J. A. A. exploitables comme Chef de Brigade d'Autres de 2^{de} classe. Le gage de toutes obligations militaires le 15.4.1963 par suite de son engagement et rapatrié de l'A.S. le 24.7.40.

CAMPAGNES.
 Front Balkanique (du 2-10-1917 au 21-11-1917)
 Front Balkanique (du 21-11-1917 au 25-6-40)
 Intérieur C. S. (du 26-6-40 au 13-7-40)

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.
 Cité à l'ho au Rgt. Le 1^{er} 39/4 " Pour chef de groupe de la 1^{re} Cie. Belle attitude au feu de Brille. Est parvenu selon les ordres à traverser les lignes allemandes sur 10 kms. volontaire pour toutes les missions. Croix de guerre 39/40

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 13.11.32 STRASBOURG (B. Rh.)
 20.11.32 20 Rue de la Courbe
 30.6.33 26 Grand' Rue de la Courbe
 STRASBOURG
 d: 13.11.32
 Courbe

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PARER DANS :
 la disponibilité, la 1^{re} réserve, la 2^e réserve.

DATE DE LA MOBILISATION DU SERVICE MILITAIRE.

PÉRIODES D'EXERCICES.
 1^{re} réserve, 2^e réserve, Supplémentaires

Spécialité aux hommes du service de garde des voies de communication.

¹ Certaines informations ont été masquées sur la photographie pour respecter le délai de 50 ans protégeant des données relatives à la vie privée.

On constate que cet état signalétique et des services est très détaillé. Toutes les fiches du registre ne sont bien sûr pas identiques. Ce document permet de retracer précisément la carrière militaire de Martin Ackermann. Ses affectations successives sont détaillées, de même que les campagnes qu'il a menées et les décorations qu'il a obtenues.

Conclusion

Rechercher un ancêtre militaire nécessite de connaître certaines informations avant de pouvoir consulter efficacement les documents : date de naissance, lieu de naissance ou de résidence à 20 ans sont les deux éléments les plus importants.

En Alsace et en Moselle, les renseignements sur les soldats sont rares pour la période 1871-1918 en raison de l'Annexion allemande. Les recensements militaires ont toutefois été reconstitués mais n'ont pas la précision des états signalétiques et des services tenus après 1918.

Les archives militaires permettent de reconstituer des itinéraires individuels mais aussi de dresser le portrait d'un groupe de personnes (les jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années) au fil des ans.